



TRANSPORT SCOLAIRE RENTRÉE 2021

Chers parents,

Le ministère de l'Éducation annonçait dernièrement son [Plan pour la rentrée scolaire 2021 – 2022 – Covid-19](#), lequel précise que le transport scolaire se déroulera sans restrictions de distanciation et selon les barèmes normaux, et ce, dès le premier jour de la rentrée 2021.

NOUVEAUTÉ – outil «Demande de transport»

Les élèves admissibles au transport scolaire sont ceux dont la distance de marche entre leur adresse principale et l'école se définit comme suit :

- l'enfant de l'éducation préscolaire qui réside à 800 m et plus,
- l'élève du primaire qui réside à 1 600 m et plus,

- et l'élève du secondaire qui réside à 2 000 m et plus.

Pour tout autre élève n'ayant pas droit au transport scolaire, il peut être possible de bénéficier de ce service s'il y a une place disponible dans un autobus scolaire dont le trajet est effectué près du domicile de l'élève.

Une demande doit alors être faite par le biais de l'outil « [Demande de transport](#) », qui a été bonifié pour l'année scolaire 2021–2022.

Dorénavant, une demande de transport pourra être faite pour l'une des quatre situations suivantes :

1. Pour demander une place disponible en transport scolaire;
2. Pour demander un transport à une 2^e adresse pour un élève en situation de garde partagée **NOUVEAUTÉ**;
3. Pour demander un transport temporaire à une autre adresse (minimum 5 jours consécutifs, maximum 30 jours consécutifs) **NOUVEAUTÉ**;
4. Pour demander un transport en fin de journée (17 h) pour un élève inscrit au programme Sport-études ou en concentration sport à l'école secondaire De Mortagne **NOUVEAUTÉ**.

Nous vous invitons à transmettre vos besoins avant le 7 juillet 2021.

Votre enfant est admissible au transport scolaire mais ne l'utilisera pas?

Utilisez le même outil pour nous en aviser :

[Demande de transport](#)

Si jamais votre situation changeait et que vous souhaitiez réactiver le service quotidien de transport (5 jours/semaine) de votre enfant, vous devrez en informer la secrétaire de votre école ou nous transmettre un courriel à l'adresse transport@csp.qc.ca. Suite à la réception de votre demande, le dossier sera réactivé dans un délai maximal de sept jours.

Service de garde et transport scolaire

À l'intention des parents des enfants de l'éducation préscolaire et des élèves du primaire qui sont admissibles au transport scolaire

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, nous vous rappelons qu'un seul service peut être utilisé sur une base régulière de cinq jours par semaine, soit le service de garde ou le service du transport scolaire. Cependant, votre demande de service de l'après-midi peut différer de celle du matin.

Voici un exemple :

LUNDI AU VENDREDI (5 jours par semaine)	Élève 1	Élève 2
Matin	Transport requis	Service de garde
Après-midi	Service de garde	Transport requis

NOUVEAUTÉ

Si vous souhaitez que le type de service utilisé par votre enfant soit changé pour la première journée de classe, vous devez faire votre demande avant le mercredi 25 août 2021.

Toute demande reçue après cette date sera traitée après le 10 septembre, compte tenu du volume important de demandes reçues au cours de cette période. Les parents qui auront fait leur demande de changement après le 24 août seront informés dans la semaine du 13 septembre de la date à laquelle le service demandé sera en vigueur.

Partenariat avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) – École secondaire De Mortagne

Un partenariat avec le RTL a été mis en place en 2020–2021 pour des élèves demeurant à Boucherville et fréquentant l'école secondaire De Mortagne.

Ce partenariat se poursuivra pour l'année scolaire 2021–2022 avec un nouveau groupe d'élèves, soit les élèves du programme Sport–études et ceux en concentration sport qui demeurent à Boucherville. Ces élèves ont été ciblés en raison de l'horaire particulier de leur

programme et de la capacité du RTL à intégrer des élèves à leur réseau. Les élèves concernés recevront toute l'information vers la fin du mois d'août.

Déménagements

Si vous prévoyez déménager d'ici la rentrée scolaire, il est important d'aviser la secrétaire de votre école, qui fera suivre l'information à l'équipe du transport scolaire.

En raison du volume important de dossiers que nous recevons la dernière semaine du mois d'août et la première semaine du mois de septembre, le délai peut aller jusqu'à sept jours avant d'obtenir une réponse de notre part. Pour éviter ce délai, nous vous encourageons fortement à effectuer votre changement d'adresse avant la fin de l'année scolaire, ou sinon le plus tôt possible.

Attestations de transport

Les attestations de transport seront disponibles à compter du 25 août à 13 h sur notre site Web (csp.ca).

Pour toute question en lien avec le transport scolaire de votre enfant, veuillez nous écrire à l'adresse transport@csp.qc.ca ou nous appeler au 450 441-5502.

Merci et bonne fin d'année scolaire !

© Centre de services scolaire des Patriotes 2021

[CLIENTS.ADDRESS]

Vous recevez ce courriel en tant que parent du Centre de services scolaire des Patriotes. L'Info-parents vous est envoyé en complément des informations que vous recevez de la part de votre école.

[Se désabonner](#)